

Un constat inquiétant :

En raison de la hausse du coût des matières premières, les vols sur les exploitations agricoles connaissent une augmentation constante facilitée par le caractère souvent isolé de celles-ci. Il est donc nécessaire d'agir pour tenter de limiter l'impact de cette délinquance.

Quels sont les actes délictueux commis ?

- ▶ Les vols de véhicules (véhicules utilitaires, tracteurs, remorques, etc...).
- ▶ Les vols d'équipements, d'outillage.
- ▶ Les vols de métaux (câbles des travées d'irrigation etc...), de batteries.
- ▶ Les vols de carburant.
- ▶ Les vols d'animaux, de fruits, de légumes, de céréales.

Qui commet ces actes ?

- ▶ Il peut s'agir de vols « d'opportunité » qui concernent principalement le petit matériel.
- ▶ Mais aussi les vols en bande organisée, qui induisent de très lourds préjudices pour les agriculteurs.

Quand sont commis ces vols ?

La plupart des vols sont commis de nuit. Les périodes les plus vulnérables sont en fonction du type de larcins. La période estivale reste néanmoins la plus critique.

Quelles sont les exploitations visées ?

Tous les types d'exploitations sont confrontés à ces vols en fonction des éléments convoités, puisqu'en général c'est l'outil de production qui est visé (tracteur, carburant, etc...).

**En cas d'urgence
composez le**



**et préservez les lieux
avant l'arrivée des
enquêteurs**

Un référent sûreté départemental est formé à la prévention situationnelle. Sur la zone de compétence de la Gendarmerie, il peut agir auprès des acteurs particulièrement exposés, de manière préventive, face aux actes de malveillance.

La communauté de brigades de SAINT-MARTIN D'AUXIGNY dispose de deux correspondants sûreté qui sont aussi en mesure de vous apporter, gratuitement, des conseils pour diminuer les risques.

**Conseils pour prévenir
les actes de délinquance**

Fiche d'informations

**La protection des
exploitations agricoles**



Connaître les risques et s'organiser :

- Suscitez une prise de conscience des risques auprès de vos employés et responsabilisez les à la gestion des biens et à la fermeture des portes et barrières.

- Organisez une bonne gestion des clés (ex : ne pas laisser les clefs sur les véhicules).

- Accordez suffisamment d'attention à l'aménagement de l'exploitation (limitation des accès aux zones potentiellement sensibles, choisir un emplacement judicieux pour l'éclairage etc...).

- Marquez le matériel. Son identification va diminuer son attractivité et faciliter son identification en cas de vol.

- Prenez le temps de dresser un inventaire détaillé de l'ensemble de votre matériel : N° de série, marque, type, caractéristiques uniques et photos (en cas de vol, cela vous aidera à déclarer correctement le préjudice).

- Rangez le matériel en fin de journée dans un endroit sûr et fermé à clé. Mettez hors de vue tout outillage ou matériaux de valeur.

- Durant la saison de récolte, éviter de laisser les tracteurs isolés dans les champs.

- N'hésitez pas à prendre attache avec votre Gendarmerie (*) pour signaler un stockage sensible vis à vis de la délinquance.

- Soyez attentif à toute présence suspecte et échangez avec les exploitants voisins afin de détecter d'éventuels repérages. N'hésitez pas à aviser votre Gendarmerie (*) en cas de doute.



Mise en place de mesures physiques :

- Lorsque c'est réalisable, et en se conformant aux règles du code rural, limitez l'accès des chemins privés menant aux cultures sensibles en plaçant des obstacles (herse, charrue), pour empêcher les malfaiteurs d'approcher leurs véhicules et charger. Ce dispositif pouvant être complété par la réalisation de fossés empêchant le contournement de ceux-ci.

- Protégez vos tracteurs et autres engins de préférence avec un système anti-démarrage plutôt qu'un coupe circuit.

- Protégez-vous contre le vol de carburant en implantant les cuves dans des locaux fermés (ou enceintes grillagées) et neutraliser les pompes hors utilisation. Faites le plein des véhicules en début de journée dans des proportions judicieuses. Stationnez-les côté réservoir contre un mur ou un autre véhicule.

- A la périphérie des bâtiments, optez pour un éclairage s'activant à la détection, qui améliorera la prévention contre les intrusions.

Les mesures technologiques :

- Il est difficile de mettre en place une clôture pour limiter les intrusions. Cependant, il peut être utile de s'équiper en alarme ou en détecteurs de présence (avec appareil photo intégré).

- Mise en œuvre d'une alarme voir une protection vidéo sur les secteurs les plus sensibles (systèmes mobiles et autonomes)



- Pose d'alarme sur les pivots d'irrigation ou de cornières sur les travées en protection mécanique des câbles.

(*) Votre Gendarmerie :

**Communauté de brigades de
SAINT-MARTIN D'AUXIGNY
22, avenue de la République
18110 SAINT-MARTIN D'AUXIGNY
02.48.66.69.00**

*Brigades à ST-MARTIN D'AUXIGNY,
D'HENRICHEMONT et LES AIX D'ANGILLON*